

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 26 Octobre

## LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

DE LA NOUVELLE CHAMBRE

Il ne paraît pas que la nouvelle Chambre doive se jeter, au moins de prime abord, dans la politique pure. La révision est abandonnée par les députés de la droite qui n'espèrent plus en tirer une Restauration. Elle n'est soutenue à gauche que par une minorité assez faible et médiocrement convaincue. C'est du côté des questions économiques et sociales que se tournent la plupart des esprits. Il est manifeste que le pays est las des violentes agitations de ces dernières années. Toutes ces grandes batailles que les partis se sont livrées à la Chambre, et auxquelles les électeurs avaient fini par prendre part dans divers scrutins avec une passion extrême, ont eu lieu autour de formules très creuses, dont le public a fini par percer le vide. Dès lors, il s'en est désintéressé et l'on a eu le spectacle curieux d'une longue et violente agitation électorale préliminaire aboutissant à une période d'élections particulièrement calme.

On sera surpris, en lisant les programmes qui ont rallié la majorité des suffrages de les trouver plus modérés en politique, plus sobres de promesses, plus rassis en un mot, que dans toutes les élections précédentes.

La Chambre va donc, selon les vraisemblances, s'occuper de réformes sociales et économiques. Les circonstances elles-mêmes l'y convieront. La date de l'expiration des traités de commerce; 1892 approche rapidement : ce ne sera pas trop tôt de s'y prendre que de commencer, dès la première session de 1890, l'enquête nécessaire auprès des syndicats agricoles et industriels, des Chambres de commerce, des syndicats ouvriers. Le renouvellement du traité de la Banque de France est également un problème

à aborder sans trop de retard; la Banque elle-même le sait bien, et ce n'est peut-être pas par un pur hasard qu'on a vu se présenter, aux dernières élections, plusieurs de ses agents à la fois, M. Denormandie, par exemple; M. André. Notons, en passant, qu'ils ont échoué devant des républicains plus avancés. Pour cette question, aussi, il sera sage avant de rien décider d'avoir pris l'avis des intéressés, c'est-à-dire du commerce et de la Banque libre. Ce sont là des problèmes qui s'imposent et que la Chambre ne pourra pas écarter, qui absorberont toutes les forces d'un nombre respectable de commissions, et qui finiront par occuper un nombre énorme de séances; la préparation du tarif général des douanes de 1881 n'a pas exigé moins de 4 années, dont 18 mois de discussions dans les deux Chambres. D'autres questions, d'un ordre très voisin, si l'on veut bien se placer au point de vue du consommateur, appelleront aussi l'attention du législateur : la réforme des octrois a été adoptée par le ministère Floquet. Elle est devenue ainsi, pour la première fois, un projet de gouvernement.

La réforme de l'impôt des boissons est également une de ces réformes mûres, qui ont été déjà préparées par un grand mouvement de l'opinion publique. Aucune n'est plus assurée d'un effet immédiat, et si elle est radicale, si elle aboutit à une suppression à peu près complète de l'impôt sur le vin, le cidre et la bière, il n'y aura si petit ménage en France qui n'en ressente les effets, ceux des producteurs tous les premiers, car le vin se vendra mieux quand il se vendra franc de droits.

Ce sont là des mesures qui exigeront du temps pour passer dans les mœurs, soit des contribuables, soit du fisc lui-même; ce n'est pas à la fin d'une législature qu'il est temps de les aborder.

## INFORMATIONS

### Convocation des Chambres

Le Journal officiel annonce que les Chambres seront convoquées le 12 novembre.

### Le programme des gauches

M. Berger a été interviewé par un rédacteur du XIX<sup>e</sup> Siècle, qui résume ainsi son programme :

Union de tous les républicains.  
République ouverte à toutes les adhésions sincères.  
Suppression des groupes.  
Lois d'affaires.

### Une réunion des Députés de la Droite

Sur la convocation du secrétaire général de l'ancienne Union des Droites, il y a eu une réunion aujourd'hui, à deux heures, rue de Bourgo-gne.

Soixante députés étaient présents.  
La République Française constate que les députés qui ont fait défaut à la réunion des droites sont surtout les nouveaux élus.

L'Autorité dit que la réunion a montré un grand esprit d'entente.

Le Figaro prétend qu'il y aura trois groupes de droite : l'union conservatrice, les royalistes, le centre droit constitutionnel.

Le Matin dit que ce dernier groupe, dont M. Greffulhe serait le président, ferait prévaloir une politique d'apaisement, de rapprochement et de conciliation. Cette politique aurait déjà de nombreux adhérents.

### Mouvement judiciaire

Un mouvement judiciaire est actuellement en préparation au ministère de la justice. Il paraîtra dans quelques jours et portera sur la cour de cassation, les cours d'appel et le tribunal de la Seine.

### Clôture de l'Exposition

L'Exposition universelle sera irrévocablement fermée le mercredi 6 novembre. Une grande fête de nuit sera donnée, à cette date, au Champ-de-Mars, et le prix d'entrée est fixé à cinq tickets, à partir de 5 heures du soir. A dater du 7 novembre, le public sera admis dans les parties de l'enceinte du Champ-de-Mars qui pourront être laissées accessibles sans gêner les travaux, tous les jours, de midi à 4 heures, moyennant la remise d'un ticket.

### Émile Augier

L'agonie d'Émile Augier a commencé, jeudi matin, à huit heures et demie. Il est mort hier, vendredi.

### Manuscrits

Un de nos plus précieux manuscrits français, les Chroniques de Froissart, vient d'être vendu 45,000 francs à un amateur étranger, par la librairie Auguste Fontaine, du passage des Panoramas.

### Le Comte de Paris et les obsèques de dom Luiz

Nous apprenons que dès la réception de la dépêche annonçant la mort du roi dom Luiz, M. le comte de Paris avait formé le projet de se rendre à Lisbonne pour assister aux funérailles du roi. M. le comte de Paris a dû y renoncer, en présence de ce fait qu'aucun des paquebots qui font le service d'Angleterre en Portugal n'étaient en partance; la loi d'exil ne lui permettait pas de prendre les voies directes de terre, il ne pouvait partir assez à temps pour arriver avant le service funèbre.

### Le futur archevêque de Bordeaux

Des avis qui nous viennent de Paris nous permettent de considérer comme certaine la nomination de Mgr Meignan, archevêque de Tours, au siège archiepiscopal de Bordeaux.

### Le prince Louis Napoléon

Le roi Humbert a reçu, jeudi, à Monza, le prince Louis Napoléon, qui lui a remis sa démission de capitaine dans l'armée italienne.

### Commission des monuments historiques

La commission des monuments historiques a fait placer une inscription sur la maison portant le numéro 11, quai d'Orsay, où est mort le célèbre peintre Ingres, né à Montauban.

### Les enfants abandonnés

Le Journal officiel publie une circulaire adressée par le ministre de la justice aux procureurs généraux au sujet de l'application de la loi du 24 juillet 1880 sur la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés.

Dans cette circulaire, il expose le but de cette loi qui, élaborée par le Conseil d'Etat, soumise à l'adhésion du Conseil supérieur de l'Assistance publique, a été adoptée par les Chambres au cours de la dernière législature.

L'objet de la loi est d'organiser pour les enfants qui se trouveraient dans les conditions qu'elle détermine, un régime spécial leur assurant une éducation régulière.

mon autorité. Mais, jusqu'à ce que les intentions qu'on leur prête se soient traduites par des actes répréhensibles, il est juste que je les traite à égalité de mes autres sujets.

— Sire, repartit le vieux seigneur, mieux vaut prévenir que réprimer.

— Prévenir !... Et comment ?

— En retirant à ces rebelles les garanties dont ils abusent; en fermant leurs temples; en confisquant leurs biens; en leur interdisant, l'accès de certaines carrières; en les convertissant, au besoin, par la force; j'entends, en les mettant dans la nécessité d'abjurer ou d'émigrer...

Et le vieillard ajouta entre ses dents :

— Encore peut-être sera-t-il bon de leur enlever cette dernière ressource...

Cependant, le roi le considérait avec une sorte de stupeur :

— Ah çà ! monsieur, s'écria-t-il, avez-vous pensé que ce n'est rien moins que la révocation de l'Edit de Nantes que vous me proposez-là ?

— Rien moins que cela, en effet, Sire, articula froidement M. d'Alaméda.

— Songez que cet édit, c'est mon aïeul, c'est Henri IV, c'est le grand Henri qui l'a signé !...

— Eh bien ! ce sera le petit-fils, ce sera Louis XIV ce sera Louis le grand qui le déchirera, voilà tout !...

— De pareilles mesures d'injustice, de spoliation et de violence !...

— Elles seront le salut de la monarchie et de la religion !...

— Oui, et la tâche de mon règne : la postérité et l'histoire les condamneront dans l'avenir !...

— Oserai-je faire observer à mon illustre inter-

102 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

### DEUXIÈME PARTIE

#### Le Mari de la Favorite

IV

— En quoi ai-je pu lasser la patience du roi ? Avec qui Votre Majesté est-elle décidée d'en finir... Je la supplie de m'éclairer...

Louis ouvrit la bouche pour répondre. Ensuite, il s'arrêta soudain. Vous auriez juré qu'il avait honte de ce qu'il allait dire. Son visage témoigna d'un subit embarras. Un moment, il parut chercher. Puis, avec la précipitation d'un homme enchanté de tomber sur un échappatoire :

— Il s'agit de l'attitude de votre gouvernement dans les conférences de Nimègue...

— Ah !...

— Oui : l'Espagne a fait cause commune avec l'Angleterre et l'Empire pour nous blâmer de nos prétentions à refuser aux envoyés du duc Charles de Lorraine le titre et les pouvoirs d'ambassadeurs...

— Sire...

— En vérité, comment Charles II, votre

maitre, comment l'empereur et ses ministres, qui se rendent si grands protecteurs du prince lorrain, entendent-ils que je puisse être capable de voir si peu mes intérêts ?... Nancy restitué au futur beau-frère de Léopold !... Sur mon âme, ce serait comme si j'ouvrais les portes de Vincennes aux trahans, aux Croates et aux pandours autrichiens !...

M. d'Alaméda avait essayé cette sortie sans sourcilier :

— Sire, répliqua-t-il avec calme, je regrette d'autant plus de trouver Votre Majesté en de pareilles dispositions, que j'étais chargé par mon souverain de faire appel à la générosité de la France en faveur du successeur de Charles IV, qui, innocent des fautes de ce brouillon...

Louis interrompit avec colère :

— Mon frère d'Espagne prend bien son temps !... Quand cet incorrigible ennemi de notre puissance est, en ce moment, le seul en Europe qui n'ait pas remis l'épée au fourreau !. Quand, après nous avoir combattus à Seneff et battus à Consarbrück, il nous brave encore dans Fribourg !...

Puis, avec un geste d'autorité.

— N'en parlons plus !... J'ai pris la Lorraine, je la garde... Si elle n'est pas française, elle le deviendra avec le temps, et peut-être sera-t-elle plus tard notre plus solide boulevard contre les agressions de l'Allemagne...

Il y eut un instant de silence, ensuite, l'ambassadeur reprit :

— Il est un autre point, beaucoup plus important, sur lequel Sa Majesté Catholique m'a invité à attirer l'attention de Sa Majesté Très Chrétien-

La puissance paternelle étant supprimée dans ces cas, le législateur y a substitué une tutelle établie dans des termes précis en pouvant poursuivre son œuvre jusqu'à la majorité de l'enfant, tutelle qui pourra être confiée par les tribunaux à un particulier conformément au droit commun, ou être exercée par l'Assistance publique, et qui, dans tous les cas, sera sous la surveillance de l'Etat.

La loi rend obligatoire dans certains cas l'action du ministère public; elle déclare, en effet, déchus de plein droit : les père et mère et ascendants condamnés, soit comme auteurs, co-auteurs ou complices d'un crime commis sur la personne d'un ou de plusieurs de leurs enfants, soit comme co-auteurs ou complices d'un crime commis par un ou plusieurs de leurs enfants; ceux qui sont condamnés deux fois pour excitation habituelle de mineurs à la débauche; enfin ceux qui ont été condamnés pour ce même délit par application du paragraphe 2 de l'article 334 du Code pénal.

Dans ces divers cas, l'indignité des parents est trop évidente pour que des mesures ne soient pas toujours prises en faveur des enfants.

La déchéance, qui est de plein droit, peut être déclarée par les tribunaux répressifs (article 9) et le ministère public doit faire décider immédiatement si la mère exercera la puissance paternelle ou si la tutelle sera conférée à une autre personne.

Au contraire, dans les hypothèses prévues par l'article 2 de la loi, la déchéance ne s'impose pas. Elle peut-être demandée par un ou plusieurs parents du mineur au degré de cousin germain ou à un degré plus rapproché. Elle peut l'être aussi par le ministère public.

Le ministre insiste sur ce point que les substitués sont associés, non à une œuvre de répression, mais à une œuvre de protection.

Il entre ensuite dans des détails au sujet de l'intervention des magistrats dans les divers cas que soulève l'application de la loi, et il fait connaître les instructions qu'il a adressées aux parquets dans le but d'être renseigné sur les affaires dont il seront saisis.

Il termine en invitant les procureurs généraux à tenir la main à ce que la loi reçoive son application dès les prochaines sessions d'assises et à ce que les premiers états trimestriels soient envoyés au ministre de la justice au mois de janvier 1890.

## CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

### Marche des trains

A dater du 18 novembre prochain, le train de Capdenac à Cahors qui part de Capdenac à 8 h. 5 du soir, pour arriver à Cahors à 10 h. 8, partira à 5 h. 10 et arrivera à 7 h. 31.

Ce train passera : à la Madeleine, à 5 h. 24; à Toirac, à 5 h. 37; à Monbrun, à 5 h. 46; à Cajarc, à 5 h. 56; à Calvignac, à 6 h. 11; à St-Martin, à 6 h. 20; à St-Cirq, à 6 h. 31; à Conduché, à 6 h. 38; à St-Géry, à 6 h. 51; à Vers, à 7 h.; à Arcambal, à 7 heures 9; à Cabessut, à 7 h. 22.

C'est, comme on le voit, le rétablissement pur

locuteur qu'il ne s'agit pas ici de l'avenir, mais du présent ?...

— Cinquante mille familles me maudiront !...

— Qu'importe, si cent mille vous approuvent !...

Louis se promenait avec agitation :

— Porter la main sur la liberté de conscience !

— Aimez-vous mieux que ce soit elle qui la porte sur votre couronne ?...

Le monarque s'arrêta devant l'ambassadeur :

— Encore une fois, duc, brisons là !... Pour aujourd'hui, du moins... Un sujet aussi grave demande à être mûri, approfondi par une étude raisonnée, avant d'être traité, débattu en conseil...

Puis, avec énergie :

— Mais qu'on n'espère plus que jamais je consentirai à dépouiller, à persécuter mes sujets !...

Aramis se courba :

— Il suffit, je n'insiste plus. Aussi bien, j'imagine que cette hésitation du souverain à trancher de suite une question de cette nature ne témoigne que de sa prudence et du souci qu'il prend du bonheur de ses peuples... Votre Majesté réfléchira... Et elle reconnaîtra que les observations que j'ai eu l'honneur de lui soumettre ne sont dictées que par le désir qui anime l'Espagne de voir la France, — sa toute-puissante voisine, son alliée naturelle, sa sœur aînée dans le giron de l'Eglise — aussi prospère, aussi florissante au dedans que respectée et redoutée au dehors...

Il ajouta d'un air bonhomme :

— Eh ! mon Dieu, moi aussi, avant de faire

et simple du train du soir, tel qu'il existait au moment de l'ouverture de la ligne de Cahors à Capdenac et qu'on avait retardé de trois heures au grand détriment de tous les riverains de la ligne ferrée.

Le service d'hiver qui commencera également le 18 novembre prochain, ne comporte aucune autre modification dans la marche des autres trains qui desservent les lignes de Cahors à Libos, Montauban et à Capdenac.

### Mariage

Mercredi dernier, a été célébré le mariage de M<sup>lle</sup> Jeanné Mazelié, fille de M. Mazelié, négociant, administrateur de la banque de France, avec M. Paul Valat, docteur-médecin, ancien interne des hôpitaux de Paris. Nous adressons aux deux honorables familles, nos sincères félicitations.

### Ecole de St-Cyr

Dans la liste des candidats admis à l'Ecole de St-Cyr, nous relevons les noms de MM. Mazuc, et Sarcos, originaires de Cahors.

### Perceptions

M. Robinet, percepteur à Sauzet, est nommé à Arpajon (Cantal).

M. Gouzon, receveur municipal spécial de Gourdon, est nommé percepteur à Boisset (Cantal).

### Armée territoriale

Sont nommés lieutenants au 131<sup>e</sup> régiment territorial : MM. Calvet, Cuginaud et Bergeon, sous-lieutenants.

### Cirque Pinder

A l'aspect qu'avait la place d'Armes ce matin, on ne se serait pas douté que, le soir, le cirque Pinder allait y donner une représentation, dans un édifice offrant toutes les garanties de confort et de solidité que donnent habituellement ses pareils.

Mais on sait avec quelle rapidité les pensionnaires de M. Pinder montent leur établissement, et sur une place absolument nette ce matin, pourront se presser ce soir 4,000 spectateurs au moins, installés et convertis, pour applaudir les exercices de toutes sortes offerts au public.

Demain, dans l'après-midi, représentation, et le soir, représentation de clôture, le cirque Pinder étant attendu à Montauban.

Nota — A la représentation de demain dimanche, 3 heures de l'après-midi, les enfants des Ecoles primaires seront admis avec 0 fr. 25 par place, au lieu de 1 fr.; les orphelins de l'hospice seront admis gratuitement.

### Excursions vélocipédiques

M. de Jauriel, collaborateur du journal *Paris*, a entrepris, accompagné de M<sup>me</sup> de Jauriel, le voyage de Paris à Marseille, en vélocipède, en suivant le chemin des écoliers, c'est-à-dire par Orléans, Tours, Poitiers, Bordeaux, Cahors et Toulouse.

Les deux voyageurs sont arrivés hier dans notre ville, où ils sont descendus à l'hôtel de l'Europe. On dit qu'ils ne se borneront pas à ce long voyage et, qu'arrivés dans la vieille cité Phocéenne, ils passeront la Méditerranée et visiteront en détail toute l'Algérie et peut-être une partie de la Tunisie.

Nos hôtes partiront dimanche matin pour Toulouse.

En les remerciant de la visite qu'ils font à notre ville, nous souhaitons bon courage et bon voyage aux deux intrépides excursionnistes.

### TRICYCLE.

entendre à Votre Majesté le langage de ses intérêts et de la raison d'Etat, j'ai hésité, j'ai réfléchi, j'ai consulté... J'ai consulté, surtout... Un peu tout le monde... Des clercs, des laïques, des casuistes, — les sages de la politique, — des gens de cour, — jusqu'à des femmes... Je veux dire : jusqu'à une femme...

Le regard étonné du monarque interrogea l'ancien prélat.

Celui-ci poursuivit sur le même ton familièrement enjôlé :

— Il est vrai que cette femme se recommande par une droiture d'esprit, par une sûreté de jugement auxquelles les personnages distingués qui entourent son auguste protecteur — et ce dernier même, si je ne m'abuse — rendent un éclatant hommage...

— Madame de Surgère, je parie ?...

L'ambassadeur secoua la tête :

— Sire, je n'ai pas le plaisir de connaître celle qui fut la veuve Scarron...

— De qui parlez-vous donc, alors, si ce n'est de la gouvernante de mes enfants ?...

— De la nouvelle dame du palais de la reine; de notre aimable protégée à tous les deux, s'il m'est permis de m'associer à vos bonnes œuvres; de madame de Locmaria, enfin...

— De mademoiselle de la Tremblaye ?...

Le vieux seigneur sourit :

— En effet, l'expression est plus juste : de mademoiselle de la Tremblaye...

— Vous avez entretenu cette jeune femme de...

— Pourquoi non ? N'ai-je pas la plus grande confiance dans ses lumières, dans la justesse de

### Bulletin militaire

Le ministre de la guerre vient de fixer la répartition entre les divers corps de jeunes soldats disponibles pour l'armée de terre de la classe 1888 ainsi quedes ajournés des classes 1886 et 1887.

L'appel général aura lieu les 11 et 13 novembre.

Seront mis en route :

Le 11 novembre, la totalité des hommes de la classe de 1888 et les ajournés des classes de 1887 et de 1886 fournis aux corps de troupes de l'intérieur par les subdivisions paires de chaque région.

Le 13 novembre, ceux que fournissent également aux corps de troupe de l'intérieur les bureaux de recrutement des subdivisions impaires.

Dans les Basses-Alpes, la mise en route aura lieu à la même date que dans la subdivision d'Aix (13 novembre).

Dans la Seine, le contingent des 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> bureaux partira le 11 novembre, celui des 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> bureaux le 13 novembre.

A partir de la réception de cette circulaire, les devancements d'appels sont ouverts pour les corps auxquels les jeunes soldats sont affectés.

Le nombre des incorporations pour chaque arme est le suivant :

Infanterie, 79,189; cavalerie, 19,466; artillerie, 20,095; génie, 3,220; train des équipages, 3,330; troupes d'administration, 3,720. Au total, 129,020.

### Listes des Jurés

Voici la composition du jury pour la prochaine session d'assises qui s'ouvrira à Cahors le lundi 11 novembre :

#### Jurés titulaires

Joseph Buzenac, propriétaire, à Cézac.  
Jean Maury, maire à Rampoux.  
Pierre Caussanel, propriétaire à Caniac.  
Edouard Daynard, huissier à Lalbenque.  
Pierre Basset, ex-intituteur à Miers.  
J.-B. Decremps, propr. à St-Cirq-Lapopie.  
J.-B. Bach, maire à Vidailiac.  
Jacques Delbos, propriétaire à Gourdon.  
Henri Celse, percepteur à Livernon.  
Louis Boudou, rentier à Montcuq.  
Pierre-Pascal Cavaliés, cultivateur à Luzech.  
Maxime Berthoumieux, pr. à St-Vincent-sur-Lot.  
Gabriel Larréginie, médecin à Carnac.  
A. Godeau, pharmacien à Lalbenque.  
Amédée Marceac, négociant à Figeac.  
Albert Baleste, propriétaire à Gourdon.  
Alphonse Bor, propriétaire à Cajarc.  
J.-B. Blanchard, propriétaire à St-Sozy.  
Guillaume Vinel, id. id.  
Gustave Vinel, maire à Larnagol.  
Louis Layton, imprimeur à Cahors.  
Henri Condere, maire à Cénévières.  
André Limes, aub. à St-Michel-le-Gourdonnais.  
G. Gilles, conserv. des hypothèques à Gourdon.  
Ferdinand Sudres, pharmacien à St-Sauvy.  
Frédéric Tulle, négociant à Castelnaud-Montratrier.  
Imberties, rentier à Prayssac.  
Victor Sauvagnac, propriétaire à Bagnac.  
Louis-Henri Querey, propriétaire à Sarrazac.  
L. Gizard, maire aux Arques.  
L.-A. Baduel, propriétaire à Figeac.  
L.-J.-N. Faurie, notaire à Souillac.  
G.-Louis Dupuy, maire à Sarrazac.  
A. Andrieu, propriétaire à Prudhomat.  
P.-E. Carayol, propriétaire à Durbans.  
T. Lolmède, voyageur à Montcuq.

#### Jurés supplémentaires

J.-Blanc, représentant de commerce à Cahors.  
H.-F. Plantade, imprimeur à Cahors.  
J. Parazines, adjoint au maire de Cahors.  
Jean Pergot, capitaine en retraite à Cahors.

### La retraite des généraux

M. de Freycinet, ministre de la guerre, a soumis à l'approbation du conseil un projet de loi aux termes duquel les officiers généraux qui entreront dans le cadre de réserve toucheront une solde égale au taux de la pension de retraite.

La pension de retraite était, en effet, supérieure de 1,800 fr. à la solde de réserve, ce qui avait pour conséquence de pousser les officiers généraux à demander leur mise à la retraite au lieu de leur mise au cadre de réserve.

Or, il importe au gouvernement de conserver le plus longtemps possible les généraux dans le cadre de réserve où ils sont plus facilement à sa disposition.

La différence, au point de vue de la dépense, sera du reste insignifiante et n'excèdera pas 50,000 francs pour une période de quinze ans.

### Fourniture du pain de troupe

L'adjudication de la fourniture du pain de troupe à la ration, à faire du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1890, aura lieu pour Cahors et le département le 23 novembre 1889.

L'adjudication portera sur 1,300 rations; elle sera effectuée au chef-lieu, par les soins d'une commission que présidera le maire ou son délégué.

### Le bienheureux Perboyre

On sait que le martyr Perboyre, qui sera proclamé bienheureux par Léon XIII, le 10 novembre, est né à Montgesty, canton de Cahors.

Un de ses frères, lazariste comme lui à Paris, et deux de ses sœurs, religieuses de St-Vincent-de-Paul, dont l'une est à Naples et l'autre à Constantinople, vivent encore, et seront témoins des honneurs rendus au bienheureux.

### Grand concours poétique d'Alais

A l'occasion des fêtes du Centenaire du Marquis de Lafare, le trouvère populaire d'Alais, et de l'inauguration du Lycée et de la statue de J.-B. Dumas, le célèbre chimiste, la Maintenance du Languedoc et l'Ecole Félibrénne d'Alais avaient ouvert, sous le patronage de la municipalité, un grand concours poétique.

La commission de classement reçut plus de 2000 manuscrits qui furent divisés en douze sections.

La distribution solennelle des récompenses aux lauréats des concours poétique, agricole et viticole, eut lieu dimanche dernier et lundi 21 octobre, sous la présidence de M. Pasteur, de l'Institut; M. Faye, ministre de l'agriculture; M. Fallières, ministre de l'Instruction publique; M. Frédéric Mistral, etc. etc.

*Concours poétique.* — (1<sup>re</sup> Section). — Eloge de Lafare-Alais. — Sur huit récompenses qui furent décernées aux lauréats de cette section, notre compatriote J.-B. Rouquet, peintre-félibre, obtint le 3<sup>me</sup> Prix.

*Poésie lyrique.* — (2<sup>me</sup> Section). — Le comité des fêtes couronna huit lauréats dans cette section et le 3<sup>me</sup> prix fut encore décerné au félibre cadurcien, J.-B. Rouquet, qui recevra prochainement deux jolies médailles et 2 diplômes d'honneur.

### Lycée Gambetta

M. Cavalier, Paul, bachelier ès-sciences, répétiteur stagiaire au Lycée de Cahors, est nommé maître répétiteur, (2<sup>e</sup> classe) au dit Lycée.

M. Perramond, maître répétiteur (2<sup>e</sup> classe)

l'y remettre d'une main ferme, — d'une main de fer, — d'une main inflexible, au besoin.

» Oui, le roi est bon et généreux, magnanime. Oui, son cœur se brisera à l'idée de consommer la ruine d'une partie de ses sujets... Mais qu'il songe que la ruine des méchants n'est autre que le triomphe des bons.

» Oui, tout son être saignera devant la dure nécessité d'emprisonner des innocents, d'arracher les fils à leurs mères et des Français à la patrie, de tourmenter l'agonie des vieillards, d'inventer des supplices et de les appliquer à des milliers de malheureux dont la croyance est le seul crime...

» Mais qu'il songe qu'en torturant, qu'en tuant le corps, il sauve l'âme...

» L'âme est tout. Le reste n'est rien. Le martyr, un baptême forcé ! Ouvrir les portes de la mort à des égarés endurcis, c'est leur ouvrir celles du ciel... Et, si des considérations d'un ordre plus terrestre devaient frapper le grand, le divin esprit de mon maître, j'ajouterais que c'est assurer la solidité d'un Etat que de lui donner une seule loi, une seule foi, sous un seul chef : *Lex una et fides una sub uno !*

— Mademoiselle de la Tremblaye s'est exprimée ainsi ? s'écria Louis en se levant de son fauteuil, dans lequel il s'était jeté.

— En substance, oui, Sire; au latin près, du moins... Car notre amie n'est point une de ces pédantes justiciables des traits acérés de Molière.

(A suivre).

au Lycée de Toulouse, est nommé en la même qualité au Lycée de Cahors, en remplacement de M. Auremond.

**Conseils municipaux**

La quatrième session ordinaire des conseils municipaux pour l'année 1889, s'ouvrira, dans toutes les communes du département, le 3 novembre prochain et sera close le 17 du même mois au soir.

**Contraventions**

Trois contraventions ont été relevées contre les nommés Marie P... femme C., Pétronille C... veuve C... et Louis C... de Cahors, pour violences légères et tapage injurieux sur la voie publique.

**Arrestation**

La gendarmerie de Cahors a arrêté, jeudi soir, le nommé Léon V..., de Pradines, âgé de 18 ans, pour vol d'une somme de 367 fr. au préjudice du curé de cette commune.

**Tribunal correctionnel de Cahors**  
Audience du 24 octobre 1889

La femme B..., de Labéraudie, est condamnée à 15 fr. d'amende, pour falsification de lait.  
— La femme L..., de Monteuq, est condamnée à 10 jours de prison, pour vol d'un canard.  
— On appelle ensuite une affaire qui a amené un nombreux public, c'est le vol commis chez la veuve Course, dite Carmarante.  
Mathieu R..., 28 ans, l'inculpé est scieur de long à Valroufié.  
Il est prévenu :  
1° De vol d'argent au préjudice de la veuve Course de Cahors.  
2° De vol de linge et d'un perroquet au préjudice d'un sieur Marlas de Bordeaux.  
3° De vols de papiers et certificats, au préjudice du sieur Frère.  
4° De fabrications et d'usage de faux certificats.  
R..., reconnu coupable des faits qui lui sont imputés est condamné à 3 ans de prison.  
Le fameux scandale de la gare a eu son dénouement devant le tribunal correctionnel.  
Il s'est réduit à une condamnation de 10 francs d'amende pour exercice illégal de la médecine et à 25 fr. pour avoir vendu des denrées médicamenteuses sans aucun titre.

**Concours de Duravel**

Voici les prix du Concours de bestiaux de Duravel qui a eu lieu le 5 octobre 1889 :

- Espèce bovine (animaux de boucherie)*
- 1<sup>er</sup> prix Bousquet, à Pis (Vire)..... 50 fr.
  - 2<sup>e</sup> — Gillard, à Aglan (Soturac)..... 35 »
  - 3<sup>e</sup> — Gillard, à Guibert (Soturac)... 25 »
- Bœufs d'attelage*
- 1<sup>er</sup> prix Mazon, à Touzac..... 50 fr.
  - 2<sup>e</sup> — Vignals, à Vire..... 35 »
  - 3<sup>e</sup> — Delcaillau, maire, à Touzac... 25 »
- Vaches d'attelage*
- 1<sup>er</sup> prix Cazes, à Loygue (Duravel).... 15 fr.
  - 2<sup>e</sup> — M<sup>me</sup> Teyssède, à Touzac..... 10 »
  - 3<sup>e</sup> — Lacour, à Cazes (Duravel).... 5 »
- Taureaux*
- Prix unique : Joseph Laval, à Touzac.. 30 fr.
- Espèce ovine (moutons)*
- 1<sup>er</sup> prix Lacombe, boucher à Fumel.... 15 fr.
  - 2<sup>e</sup> — Demeaux, à Lafaurie (P.-l'Ev.) 10 »
- Espèce porcine (porcs gras)*
- 1<sup>er</sup> prix Rives, à Duravel..... 5 fr.
  - 2<sup>e</sup> — Maratuech, à Landiech (Lacap.) 5 »
- Porcelets*
- Prix unique : Cailleau, à Grasset (Sot.) 10 fr.

**Les déserteurs et insoumis**

Le ministre de la guerre a adressé la circulaire suivante aux gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, et aux généraux commandant les corps d'armée.

Paris, 20 octobre 1889.

Mon cher général,

Conformément à la loi d'amnistie du 19 juillet dernier et aux termes des articles 4 et 5 du décret du 2 août suivant, les déserteurs et insoumis domiciliés dans l'intérieur de la France et en Corse doivent avoir fait leur soumission dans un délai de trois mois à partir de la promulgation de ladite loi, c'est-à-dire le 21 octobre courant. Les déserteurs et insoumis de cette catégorie qui, passé ce délai, n'auraient point réclamé le bénéfice de l'amnistie, devront être de nouveau recherchés et poursuivis s'il y a lieu. Ceux qui après avoir fait leur soumission et se trouvant dans l'obligation de servir, n'auraient pas répondu aux convocations qui ont pu leur être faites, ou n'auraient point rejoint le corps qui leur aurait été assigné, devront être de nouveau signalés, recherchés et poursuivis. Je vous prie de vouloir bien donner des ordres dans ce sens. Je vous rappelle que, pour les déserteurs et les insoumis résidant hors de France, mais en Algérie ou en Europe, le délai de présentation expirera le 21 janvier 1890.

Le ministre de la guerre a décidé de traduire devant un conseil d'enquête le commandant Riant, de l'armée territoriale, qui lui a adressé sa démission en termes inconvenants.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres met au concours les sujets de prix suivants pour 1892.

**Prix ordinaire :** Etude sur les ouvrages composés en France et en Angleterre, qui sont généralement connus sous le nom d'*Ars dictaminis*.

**Prix Delalande Guérineau :** ouvrage de critique sur des documents imprimés ou manuscrits relatifs à l'histoire ecclésiastique ou à l'histoire civile du moyen âge.

**Prix Bordin :** rechercher ce que Catulle doit aux poètes alexandrins et ce qu'il doit aux vieux lyriques grecs.

**Affaire Cassan**

M. Ferran, l'avocat de Durand, a passé la soirée de mercredi à Albi; il est parti par la voiture de Villefranche à 11 heures du matin.

Tout porte à croire que son voyage a pour but d'arrêter avec le sœur et les parents de Durand, la liste des témoins à décharge qui seront appelés.

M. Ferran, au cours d'une conversation qu'il a tenue dans un cercle de notre ville, a déclaré partager la confiance de son client, relativement à l'acquittement.

Justin Durand se montre, dans la maison d'arrêt, d'une sérénité absolue.

L'affaire viendra le 11 novembre.

**A L'EXPOSITION UNIVERSELLE**

Nous avons laissé le lecteur sous la Tour Eiffel, dans notre dernier article.

Quelle prodigieuse que soit cet ouvrage qui excite l'admiration de tous et qui portera notre renommée dans le monde entier, il y aurait préjudice pour celui qui nous lit de l'y laisser plus longtemps puisque nous avons tant de curieuses et sublimes choses à lui présenter.

Dans cet immense et merveilleux bazar universel qui commence à l'Esplanade des Invalides et finit à Passy, en tenant tout le Champ de Mars, le Trocadéro et leurs abords, se trouve en effet réuni, avec un goût, un ordre parfait, tout ce que les nations et les individus créent ou produisent d'utile, d'agréable ou de curieux dans l'ordre végétal, animal, industriel ou artistique. Mais comme il serait téméraire de s'aventurer au hasard de l'imagination dans ce dédale de merveilles, nous suivrons pour les montrer à peu près le même ordre qu'ont adopté les organisateurs, en citant, en passant, leurs noms et la part qui revient à chacun d'eux du magnifique succès obtenu, le tout, bien entendu, à vol d'oiseau, car pour une description complète, le cadre de ce journal serait insuffisant pendant de longs mois.

Avant de nous enfoncer dans les profondeurs des galeries, quelques mots sur les jardins qui entourent la Tour, le bassin où des cygnes prennent leurs ébats et au bord duquel se presse tous les soirs, depuis l'ouverture de l'Exposition, une foule énorme pour admirer le jeu de lumières des Fontaines lumineuses.

En prolongement du pont d'Iéna et comme abrité par les piliers grandioses de la Tour, le bassin possède une fontaine allégorique qui est une œuvre d'art admirable par sa puissance et son exécution. Cette œuvre d'art est de M. Francis, de St-Vidal; son bassin a 24 mètres de diamètre. Elle est composée de onze figures, dont six forment le groupe central et cinq en contre-bas représentant les cinq parties du monde sous des traits de femmes dont les attitudes disent fidèlement le caractère des peuples qui les habitent respectivement.

A la partie supérieure, un génie, les ailes déployées, a l'air de s'élever, une torche à la main, pour éclairer l'humanité. A côté d'autres figures, une jeune fille, qui symbolise l'Histoire, tient un écusson où sont inscrites les dates : 1789-1889.

Nous nous sommes attardé à la description de cette belle œuvre parce qu'il nous a semblé que beaucoup de visiteurs passaient trop à la hâte devant elle et qu'elle est digne de fixer un instant l'attention de tous les hommes de bon goût en matière d'art.

Devant nous s'étend le beau jardin français, avec son frais gazon, ses arbres rares, ses délicieux parterres et ses corbeilles de fleurs. Au fond, la Grande Fontaine centrale, de M. Coutau. C'est une œuvre en tous points magnifique et qui produit le soir, avec la lumière électrique que le phare de la Tour darde sur elle, un effet saisissant. C'est une conception d'une puissance géniale.

C'est inouï ce que ce monument, qui a l'air de sortir d'un bassin jaillissant, contient de figures qui sont autant de symboles ou d'allégories, dont la principale est la République tenant le gouvernail d'une nef qui n'est autre que la ville de Paris, — et dans laquelle se trouve la France ailée tenant bien haut le flambeau de la civilisation — muses, emblèmes, génie, renommées dont on devine un peu la signification à leur attitude, produisent, nous le répétons, avec la lumière du soir, une éblouissante impression.

Ce ne sont pas les moments les moins agréables de l'Exposition, ceux qu'on passe à la visite des jardins et à la vue des pavillons français ou étrangers, vus extérieurement, en fumant son

cigare. On a une idée de l'architecture propre à chaque nation exposante et l'on a déjà un joli avant-goût du voyage autour du monde que l'on va entreprendre si on commence sa visite par le *Panorama transatlantique* qui, comme presque tous les panoramas, a une forme circulaire, un peu plus grande, voilà tout.

A travers les murs extérieurs, des cartes géographiques, marquant les lignes exploitées par la Compagnie transatlantique et les régions desservies, sont tracées en gros traits et en gros caractères.

Dans l'intérieur, un véritable bateau avec tous ses accessoires et dans lequel les visiteurs peuvent jouir d'un voyage en mer, avec le roulis et le tangage en moins; un voyage maritime pour marins d'eau douce, avec la même sécurité que sur le plancher des vaches. Mais ce n'est pas moins un spectacle fort curieux et d'ailleurs très suivi, les dangers étant à la hauteur de tous les courages, même de ceux qui n'en ont pas du tout. (A suivre). DANBIE.

**FAITS DIVERS**

**Les chemins de fer**

Quelques chiffres à propos du récent congrès international des chemins de fer.

Il existe actuellement sur le globe, 500,000 kilomètres de chemins de fer en exploitation : 210,000 pour l'Europe et 220,000 pour les Etats-Unis.

La France en possède 35,000, desservis par 10,643 locomotives, ce qui ferait une pour un peu plus de 3 kilomètres un quart. Les 10,000 locomotives remorquent 22,000 voitures de voyageurs, 95,000 fourgons et 236,000 wagons de marchandises.

Soit quatorze à quinze milliards de valeurs créées en cinquante ans.

**Horrible tragédie**

On envoie de Munich le récit d'un drame horrible ;

« Pendant que les patrons et les garçons de l'auberge de Plozger, située dans le Zierthal, étaient allés en course à Arnbach, la femme de l'aubergiste, sa sœur et ses jeunes enfants ont été assassinés dans leur maison.

« Quand l'aubergiste et les domestiques rentrèrent, la maison brûlait en partie, mais le feu fut facile à maîtriser.

« Dans l'intérieur, tous les meubles étaient fracturés et tout l'argent que la famille possédait était volé.

« Les garçons de l'aubergiste montèrent aussitôt à cheval, avertirent les autorités des villages voisins, et une poursuite active commença aussitôt, à laquelle des centaines d'hommes prirent part.

« Avant le soir, les auteurs du crime étaient entre les mains de la police : ce sont deux vagabonds, originaires des environs de Munich dont le plus jeune a dix-sept ans à peine.

« Les deux affreux assassins ont étranglé d'abord les deux femmes et puis, pour ne pas laisser de témoins, les trois enfants.

« Ils ont fait des aveux complets. »

**Un nouveau genre de faux**

Jeudi, on a arrêté à Gaillac M..., d'Arzac, pour avoir, à l'aide d'un faux, escroqué une somme de 2,000 fr. à E..., courtier en grains. Pour y parvenir, M..., qui est un ancien employé de la Compagnie des chemins de fer, avait dérobé à la gare de Lagnépie des récépissés sur lesquels il avait faussement transcrit la réception de 300 sacs d'avoine à destination de Gaillac. Sur le vu de ce récépissé, M. S..., minotier de cette ville, avait remis à M... pour le compte d'E..., le montant du prix de cet envoi. Il convient d'ajouter que M..., avait apposé sur ces pièces la fausse signature de M. Clergue, chef de station à Lagnépie. Voilà un genre de faux que le commerce ne doit pas oublier. M..., après avoir été interrogé, a été conduit à la maison d'arrêt de Gaillac.

**DERNIÈRE LOCALE**

**CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS**

Le Conseil municipal se réunira extraordinairement et d'urgence le lundi 28 octobre 1889, à 8 heures et demie précises du soir. Ordre du jour : *Emprunt*.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME du 27 OCTOBRE

(de 3 à 4 h. du soir, Allées Fénélon.)

- Le Pilote (Pas redoublé) Sellenick.
- Le Voyage en Chine (Ouverture) Bazin.
- Il Baccio (Valse) Ardiiti.
- Charles VII (fantaisie) Halévy.
- Le Postillon d'Amour (Polka) Parlow.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

du 19 au 26 octobre 1889

**Naissances.**

Millet Louis, boul. Gambetta, 44.  
Imbert Marcel, rue de Badernes, 1.

**Mariages.**

Delmas Pierre, cultiv. et Trigous Irma.  
Liauzu Pierre, mineur et Combalbert Henriette,  
Valat Paul, médecin et Mazelié Jeanne, s. p.

**Décès.**

Durrieu François, 57 ans, rue Darnis, 19.  
Delmas Joseph, 57 ans, (Hospice).  
Pouget Antoinette, 70 ans, boulevard Gambetta, 3.  
Guiraudet Louis, plâtrier, 23 ans, à St-Georges.  
Vincent Jean, élève à l'école Norm. 19 ans, à St-Georges.  
Pezet Pierre, menuisier, 31 ans, (Hospice).  
Séval Jeanne, 79 ans, ép. Flaujeac id.  
Cubaynes François, 13 mois, rue Labarre, 15.

**BOURSE. — Cours du 25 Octobre 1889.**

3 0/0.....	87 50
3 0/0 amortissable (nouveau).....	90 60
4 1/2 0/0 1883.....	105 82
Actions Orléans.....	1,358 75
Actions Lyon.....	1,367 50
Action Panama.....	52 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	420 00
Obligations Lombardes.....	310 75
Obligations Saragosse.....	374 00
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	94 60

**REVUE HEBDOMADAIRE**

L'attitude de la spéculation est toujours bonne, mais on n'avance qu'à pas lents, c'est du reste la seule manière de pouvoir maintenir les hauts cours. Mais si en ce moment la spéculation est un peu inactive, il n'en est pas de même du comptant qui est très animé. Les dispositions restent donc excellentes et du reste on ne voit rien ni à l'intérieur ni à l'extérieur qui puisse en ce moment modifier les conditions de notre marché. On ne paraît pas redouter l'augmentation du taux de l'Escompte à la Banque de France. Le 3 0/0 est à 87,47 1/2. Le 4 1/2 à 105,70 et l'Amortissable à 90,67 1/2. La Banque de France est ferme à 4250. Le Crédit Foncier est très bien tenu à 1312 50.

Les obligations foncières et communales n'ont pas encore repris les cours qu'elles méritent. Mais elles monteront, car le public sait qu'il peut considérer ces titres comme un placement de premier ordre, aussi sûr que les obligations de nos grandes lignes de chemins de fer. La Banque de Paris est à 868,75. L'introduction sur le marché en Banque des actions de la Banque du Brésil a été un très grand succès pour la Banque de Paris. La Banque du Brésil vient d'être constituée au capital de 250 millions de francs pour une durée de 60 ans. Elle est autorisée à émettre des billets jusqu'à concurrence du triple de son encaisse. Les actions valent environ 718,50, soit déjà une prime de 160 fr. La Société générale est à 462,50. Elle a en préparation beaucoup d'affaires et doit arriver à des cours sensiblement plus élevés. Ses bénéfices sont déjà supérieurs à ceux de l'exercice précédent.

Le Crédit Lyonnais a faibli un instant sous le coup d'attaques inqualifiables, il n'a pas tardé du reste à reprendre une partie de l'avance qu'il avait perdue, il reste à 702,50. La Banque d'Escompte est à 525. Il faut voir d'autres cours que lui assurent les résultats de l'exercice. Nos grands chemins sont fermes, avec des recettes toujours excellentes. L'action de Lyon s'est avancée à 1375.

Les valeurs industrielles sont un peu plus calmes, le Suez est à 2330. Les obligations de nos chemins de fer sont à des taux très élevés. — Il y a un an nos conseillers à nos lecteurs l'achat des obligations des chemins économiques, elles valaient alors 340 fr. Elles sont maintenant à 390, et le dernier mot n'est pas dit.

Les obligations des Immeubles de France vont reprendre. Les vacances judiciaires ont pris fin et la Société va continuer ses achats d'immeubles. Ce titre constitue donc, en réalité, une véritable part de propriété d'immeubles.

Les fonds étrangers sont sans grandes affaires. L'Italien est toujours lourd à 93,90. C'est encore un beau cours, ni par patriotisme ni par raisonnement nous ne sommes favorables à ce fonds. L'Extérieure est bien tenue à 75 3/16. Les fonds Russes se maintiennent bien. La Tunisienne est demandée à 484, nous croyons au cours de 500 fr. Bonne tenue des fonds Portugais et Ottomans.

Le Crédit mobilier, la Société de dépôt et de comptes courants et la Société Générale mettent en souscription publique, le mardi 29 octobre, 96.000 obligations de 500 fr. 3 0/0, de première hypothèque de la Compagnie des chemins de fer du Sud de l'Espagne.

Cette compagnie, au capital de 10 millions, a repris la concession qui avait été obtenue par la Banque générale de Madrid, pour la construction pendant 95 ans, de la ligne de Linarès à Almería avec une subvention de 30,790,000 fr., accordée par le gouvernement espagnol. Ces obligations, émises à 290 fr., sont remboursables à 500 fr. en 95 années. Elles donnent un revenu net de 14,50 par an. On verse 30 fr. en souscrivant, 60 fr. à la répartition, 100 fr. le 25 janvier, 100 fr. le 1<sup>er</sup> avril.

En Banque l'Alpine est ferme. On s'attend à une progression rapide. Le Gold Trust and investment company a touché le cours 48.75 continuant la marche ascendante que nous n'avons cessé de prévoir. Cette valeur n'est à son prix ni par rapport au dividende déjà acquis, nous ne pouvons dans cette revue parler de toutes les valeurs, aussi prions-nous instamment nos lecteurs de s'adresser à nous sans hésiter. Nous sommes à même de les renseigner et de les guider.

Bibliographie

ST-NICOLAS (10<sup>e</sup> année) Sommaire du numéro ro 47, 24 octobre 1889. — Un soldat (Marthe Bertin). — Le Flageolet enchanté (Paul Marion). — Chez le Barbier (\*\*\*) — Promenades de deux enfants à l'Exposition (Maurice). — Le Tueur de Daims (Meryem Cecyl). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux Devinettes : Illustrations par Birch, J. Geoffroy, Decamps, E. Zier, Gaillard, etc., etc : Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris. — Et chez tous les libraires.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 882<sup>e</sup> livraison (26 octobre 1889). Texte : Mon oncle d'Amérique, par Mme C. Colomb. — Les Kouffehs, par Frédéric Dillaye. — La Russie à l'Exposition universelle, par Nicolas Roussanoff. — Papillons apprivoisés, par A. P. Une tragédie royale, par Henri Faye! — L'Horticulture à l'Exposition universelle, par Maurice Daubin. Illustrations de : Myrbach, Weber, Sahib, etc.

LE TOUR DU MONDE, nouveau journal des voyages. — Sommaire de la 1503<sup>e</sup> livraison (26 octobre 1889). — De Beyrouth à Tiflis (à travers la Syrie, la Haute-Mésopotamie et le Kurdistan), par M. Ernest Chantre, sous-directeur du Muséum de Lyon, chargé d'une mission scientifique par le Ministère de l'Instruction publique. — 1884. — Texte et dessins inédits. — Treize gravures de J. Lavée, D. Lancelot, Taylor, M<sup>lle</sup> Marcelle Lancelot, F. de Myrbach, Thiriat, Barclay et Barbant. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

Il y avait au moins douze noces hier à Buffalo-Bill. Les mariées, dans leurs toilettes blanches, répandues de ci de là parmi les loges, au hasard de la location, ressortaient sur la masse sombre des toilettes d'automne. Après la représentation, grande visite du camp, des tentes indiennes surtout; c'est une tradition qui, paraît-il, a cours en Amérique et s'établit à Paris, que de toucher les jeunes *babys* indiens le jour de son mariage, cela promet une nombreuse postérité. Aussi le fils de Red Shirt a-t-il été embrassé, cajolé par nos jeunes épouses toutes rougissantes, caresses que le petit Peau-Rouge, malgré son jeune âge (8 jours) recevait déjà avec la gravité de sa race.

Encore deux cures dans une famille! — Mendiande (Basses-Pyrénées), le 4 juillet 1889. — Souffrant depuis un an d'un rhumatisme articulaire, j'ai employé votre Beume Victor avec succès; un flacon à 2 fr. m'a presque complètement guéri. Ma sœur en a fait usage pour des douleurs de poitrine, elle a été immédiatement soulagée.

(Sig. lég.) P. CANBLONE, conseiller municipal. Envoi franco contre mandat de 2 fr. Pharmacie Hertzog, 23, rue de Grammont, Paris.

Enfin j'eus une heureuse idée!

St-Germain d'Étot (Calvados), le 2 mai 1889. — Depuis longtemps je souffrais de douleurs dans la tête et le côté; tous les remèdes étaient inutiles. Enfin, j'eus l'heureuse idée d'essayer vos Pilules Suisses; dès la première boîte à 1 fr. 50 je me trouvai mieux; aujourd'hui je suis

guéri. Elles ont aussi guéri ma femme d'un mal d'estomac. (Sig. PAUL MARTIN.

Ce qu'il faut savoir.

Si vous éprouvez embarras d'estomac et d'intestins, manque d'appétit, ayez recours aux Pilules Gicquel, remède si efficace pour combattre la constipation, et pour chasser les humeurs, la bile et les glaires accumulés dans le tube Gastro-intestinal. Vous éviterez ainsi : maux de tête, névralgies, étourdissements, congestions, maladies du cœur, du foie, hydropisie, paralysie, Dans toutes les pharmacies vous pourrez vous procurer les Pilules Gicquel, à 1 fr. 50 la boîte.

Mordre à belles Dents

Oui, disait l'autre soir, le vieux baron de M... c'est un des plus beaux panages de la jeunesse que de mordre à belles dents! D'abord, c'est aux pommes, aux gateaux, et, plus tard, au plaisir et à la volupté que l'on mord sans examen et sans crainte. Hélas! l'âge ne tarde pas à venir, et, alors adieu la bonne et franche morsure que faisaient à tous les délices de la vie, les belles dents des jeunes années! La bouche dégarnie machonne piteusement, et, à la place du rire frais et sonore, il n'y a plus qu'un rictus maussade et disgracieux! — Parlez pour vous, cher baron, s'écria le banquier S..., vos jérémiades ne m'atteignent pas. Grâce à mon dentifrice favori, L'Élixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulaç j'ai encore et j'aurai longtemps la dent bonne et solide! Au diable mon âge! Je ne compte pas cesser de sitôt de mordre à tout, sans souci et à belles dents.

A. SEGUIN — BORDEAUX. ELIXIR : 2, 4, 8, 12 et 20 Fr. POUDRE : 1.25, 2 et 3 Fr. PATE : 1.25 et 2 Fr. Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes et Merciers, etc.

C<sup>ie</sup> DES CHEMINS DE FER DU SUD DE L'ESPAGNE AU CAPITAL DE 10 MILLIONS DE PÉSETAS OU FRANCS LIGNE DE LINARES A ALMERIA Dotée d'une subvention de 30,790,000 pesetas du Gouvernement espagnol 96,000 Obligations 1<sup>re</sup> hypothèque Reportant 25 fr. par an (1<sup>er</sup> avril - 1<sup>er</sup> octobre) Remboursables à 500 fr. en 95 ans, à partir du 31 déc. 1893 La Compagnie prend à sa charge les impôts dépassant 0,50 par Obligation et par an Le revenu minimum sera donné de 4 à 150 PAIEMENT DES COUPONS & REMBOURSEMENT DES TITRES en Espagne, en Belgique et en France. PRIX D'ÉMISSION : 290 FR. PAYABLES : 30 fr. en souscrivant; 60 fr. à la répartition; 100 fr. le 2 janvier 1890; 100 fr. le 1<sup>er</sup> avril 1890, sous déduction des intérêts à 5 0/0 sur les versements antérieurs. Les titres entièrement libérés à la répartition seront délivrés au prix de 237 fr. 50, jouissance du 1<sup>er</sup> octobre 1889. Le placement ressort à 5 % net sans compter la prime d'amortissement. La subvention de l'Etat de 30,790,000 pesetas; une 1<sup>re</sup> hypothèque sur la ligne de Linares à Almería; le capital-actions; un traité de construction, à forfait, avec la C<sup>ie</sup> de Fives-Lille; le dépôt, dans des caisses spécialement désignées, des sommes nécessaires au paiement des coupons pendant la période de construction; enfin le produit net de la ligne, estimé à 2,640,000 (voir le prospectus) qui, déduction faite du service des 96,000 obligations, laisse encore un excédent de rendement de 1,440,000, constituant un ensemble de garanties de 1<sup>er</sup> ordre. On souscrit : Mardi 29 octobre 1889 Paris: CRÉDIT MOBILIER, 43, place Vendôme. — SOCIÉTÉ DE DÉPÔT, 2, place de l'Opéra. — SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54, rue de Provence, et dans ses Agences des départements. En Espagne: à MADRID, BARCELONE et ALMÉRIA. En Belgique et en Portugal. La cote officielle sera demandée à Madrid, Barcelone, Paris et Lyon.

ÉTUDE de M<sup>e</sup> AUGUSTE MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n<sup>o</sup> 10.

VENTE DE Biens de Mineurs

AVEC LE CONCOURS DE MAJEURS, LES ÉTRANGERS ADMIS

Fixée au vingt-trois novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, à dix heures du matin à Cahors, en l'étude et pardevant M<sup>e</sup> Fournié, notaire à Cahors, commis pour recevoir les enchères,

Sur la poursuite de Jean Barry, propriétaire, domicilié à Bégous, commune de Cahors, agissant en qualité de père, et d'administrateur des biens de Barry, François Joseph, fils mineur, issu de son mariage avec Jeanne Terret, son épouse, sans profession; Pierre Barry et dame Rosalie Barry, épouse du sieur Trouvère, qui l'assiste et l'autorise. Ces trois derniers domiciliés de la commune de Cahors, ayant tous M<sup>e</sup> Auguste Mazières pour leur avoué près le Tribunal civil de Cahors. Par jugement rendu le vingt-neuf mai dernier, enregistré, le Tribunal civil de Cahors a homologué une détermination du conseil de famille du dit mineur et ordonné la vente des biens immeubles ci-après désignés, appartenant au dit mineur et aux majeurs susnommés.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente des dits biens immeubles a été dressé et déposé en l'étude de M<sup>e</sup> Fournié, notaire à Cahors, où tout le monde peut en prendre connaissance.

Désignation

DES BIENS A VENDRE EN UN SEUL LOT, ET MISE A PRIX FIXÉE PAR LE JUGEMENT SUS ÉNONCÉ.

1<sup>o</sup> Un article en nature de prairie artificielle sis au lieu dit Rivière d'Aris, commune de Cahors, confrontant à chemin vicinal, à Albert, Boudousquié, et M<sup>me</sup> Gintrand.

Cet article aurait été acquis par le défunt de son frère Jean Barry, qui le tenait lui-même de M. Dufour.

Sur la mise à prix de cinq cents francs ci-dessus énumérés 500 fr.

L'immeuble ci-dessus énuméré et décrit est situé dans la commune de Cahors. NOTA: Conformément au jugement précité, et aux clauses du cahier des charges, les frais exposés pour arriver à la vente seront considérés comme frais privilégiés de vente, et viendront en diminution de prix.

M<sup>e</sup> Mazières, avoué et M. Fournié, notaire donneront tous les renseignements nécessaires. Pour extrait certifié conforme:

Cahors, le vingt-cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf,

L'Avoué poursuivant, MAZIÈRES.

Enregistré à Cahors, le octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf, F<sup>o</sup> C<sup>e</sup> reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: BOUDET.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS, rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dardes, éruptions, insomnie, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, maqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 42 ans de succès, 100,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. 16; 3 kil., 16 fr.; 4 kil., 20 fr.; 5 kil., 24 fr.; 6 kil., 28 fr.; 7 kil., 32 fr.; 8 kil., 36 fr.; 9 kil., 40 fr.; 10 kil., 44 fr.; 12 kil., 52 fr.; 15 kil., 64 fr.; 20 kil., 84 fr. Aussi la « REVALESCIERE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Cahors: chez M. VINEL, droguiste, et partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Le Moniteur de la Mode Paraissant tous les Samedis. Constatant le succès toujours croissant du Moniteur de la Mode est la meilleure preuve que l'on puisse donner de la supériorité de cette publication placée, sans conteste aujourd'hui, à la tête des journaux du même genre. Modes, travaux de dames, ameublement, littérature, leçons de choses, conseils d'hygiène, recettes culinaires, rien n'y manque, et le frère de famille, la maîtresse de maison l'ont toutes adoptées comme le guide le plus sûr et le plus complet qui soit à leur service. Son prix, des plus modiques, le met à la portée de toutes les bourses: ÉDITION SIMPLE (sans gravures color.) ÉDITION N<sup>o</sup> 1 (avec gravures color.) Trois mois..... 4 fr. Trois mois..... 8 fr. Six mois..... 7 50 Six mois..... 15 » Un an..... 14 fr. Un an..... 28 » (ÉTRANGER, LE PORT EN SUS.) On s'abonne en envoyant 3, rue du Quatre-Septembre, un mandat-poste ou des timbres-poste au nom de M. Abel GOUAUB, Directeur du journal. Le Moniteur de la Mode livre à ses abonnés, moyennant la somme minimale de CINQUANTE CENTIMES pièce, tous les patrons dont elles peuvent avoir besoin.

Chemin de fer d'Orléans

Table of train schedules for Chemin de fer d'Orléans, listing routes between Cahors and various stations like Libos, Montauban, Capdenac, Toulouse, and Bordeaux.

VICHY Administration - Paris, 8, Boulevard Montmartre. PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles. SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain. SUCRE D'ORGE de VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE. Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens.

LE TÉLÉGRAPHE JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux. Le Télégraphe sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande. On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron Trois mois: 12 fr.; Six mois: 24 fr.; Un an: 48 fr. Le propriétaire-gérant: LAYTOU.

PÉPINIÈRE de Vignes Américaines et Franco-Américaines Rue de l'Abattoir, à CAHORS (Lot) ENTRÉE LIBRE TOUS LES JOURS En cas d'absence de l'employé, prière de s'adresser à M. ALAZARD LOUIS, 12, rue du Four Ste-Barbe. LE CATALOGUE ET PRIX-COURANT SERA ADRESSÉ FRANCO SUR DEMANDE

Etablissement Hydrothérapique DES ALLÉES FÉNELON, N<sup>o</sup> 6 Le Public est prévenu que M<sup>me</sup> Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.